



RIVERAINS DE PARCELLES AGRICOLES EXPOSES AUX PESTICIDES : LA MOBILISATION CONTINUE !

Dossier à lire en p. 6

SOMMAIRE



P. 4

ACTUALITÉS

NOUVELLE CARTE SUR LES VENTES DE PESTICIDES !

P. 5

POINT SUR LES BIOCIDES.

P. 11

JOURNAL DES RELAIS

SUIVEZ LE RELAIS LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS.

VOUS AUSSI, DEVEZ-VOUS RELAIS LOCAL DE GÉNÉRATIONS FUTURES !

P. 12

AGENDA

BULLETIN D'ADHÉSION.



P. 6

DOSSIER

PROTECTION DES RIVERAINS DE PARCELLES AGRICOLES EXPOSÉS AUX PESTICIDES.

P. 6

VICTOIRE AU CONSEIL D'ÉTAT : L'ARRÊTÉ DE 2017 EN PARTIE ANNULÉ !

P.7

LES CHARTES DE « BON VOISINAGE ».

P.8

PESTICIDES : CES MAIRES QUI SE REBELLENT !

P.9

DANIEL CUEFF, MAIRE DE LANGOUET, DEVANT LE TRIBUNAL !



P. 10

ALTERNATIVES

LA RENTRÉE SIGNE LE DÉBUT DES PRÉPARATIFS DE LA 15^E ÉDITION DE LA SPAP.

P. 10

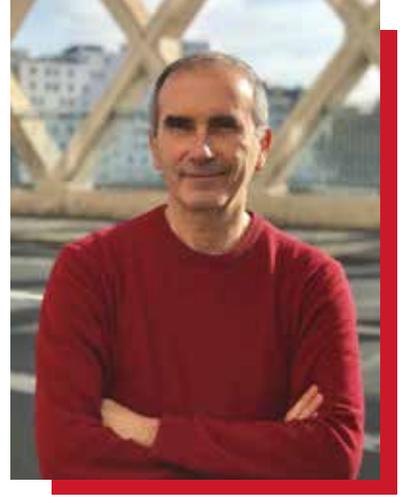
GÉNÉRATIONS FUTURES MOBILISÉE POUR LA REFONTE DE LA PAC.

Septembre 2019/N°46. Lettre d'information de Générations Futures, 179 rue La Fayette, 75010 Paris.

• **Directrice de la publication** : Maria Pelletier • **Rédacteur en chef** : François Veillerette • **Coordinatrice de ce numéro** : Nadine Lauverjat • **Articles** : Emilie Örmén, Fleur Gorre, Nadine Lauverjat. • **Conception graphique et mise en page** : Matthieu Nivresse • **Relecture** : Pascale Laillier • **Crédits photo** : Adobe stock (p.5), Cyril Giraud (p.11), Fleur Gorre (p.5), François Veillerette (p.3), Générations Futures (p.3,4,10), Isabelle Paret (p.11), Isadora Bellis (p.11), Jean Paul Briotet (p.11), Judith Louyot (p.11), Patrice Jayles (p.11), Patrick Prady (p.11), Pour une autre PAC (p.10), tissetatoile.com (p.12), Unsplash (p.1,2,6,8), Violette Guiot (p.11).



IMPRIM'VERT Imprimé sur papier 100 % recyclé, issu de forêts gérées durablement.



**CHÈRES LECTRICES,
CHERS LECTEURS,**

Le 12 septembre, cela fera un an
que l'Appel des Coquelicots* a été lancé !

Ce mouvement populaire auquel notre association a largement contribué grâce notamment à **nos relais locaux et nos nombreux bénévoles de terrain** est déjà un succès avec à ce jour **plus de 800 000 personnes** qui ont signé l'Appel demandant la fin des pesticides de synthèse. À cela s'ajoutent **les centaines de rassemblements** qui se sont tenus chaque premier vendredi du mois, partout en France, devant les mairies.

Dans le même temps, **des élu.es se sont manifesté.e.s pour protéger leurs concitoyen.ne.s en signant des arrêtés interdisant l'usage des pesticides de synthèse près des habitations**. Bien que ces arrêtés fassent l'objet d'attaques de la part du gouvernement, représenté par les préfets, les édiles n'ont pas renoncé, car comme les milliers de signataires de l'Appel, ils savent que la science aujourd'hui et l'histoire demain leur donnent raison !

La perspective des prochaines échéances électorales avec les municipales qui se tiendront en mars 2020 nous donne l'occasion d'interpeler les futur.es maires sur ce sujet majeur de santé publique, pour **leur demander de prendre dans leur commune de tels arrêtés**. Notre association mettra à disposition dans les semaines à venir un outil complet qui vous permettra de procéder à cette démarche.

Outre ce niveau local, Générations Futures, en collaboration avec d'autres associations européennes, entend également **agir au niveau européen dans les prochains mois** pour que la Commission européenne s'engage enfin dans une politique de sortie des pesticides de synthèse dans l'agriculture ! Après le succès de l'Appel des coquelicots en France, il importe en effet que **l'ensemble de l'Union s'inscrive dans une logique de sortie des pesticides de synthèse**. Le challenge est de taille. À ce jour, l'Europe comme la France ne sont même pas parvenues à faire diminuer – même légèrement – l'usage des pesticides !

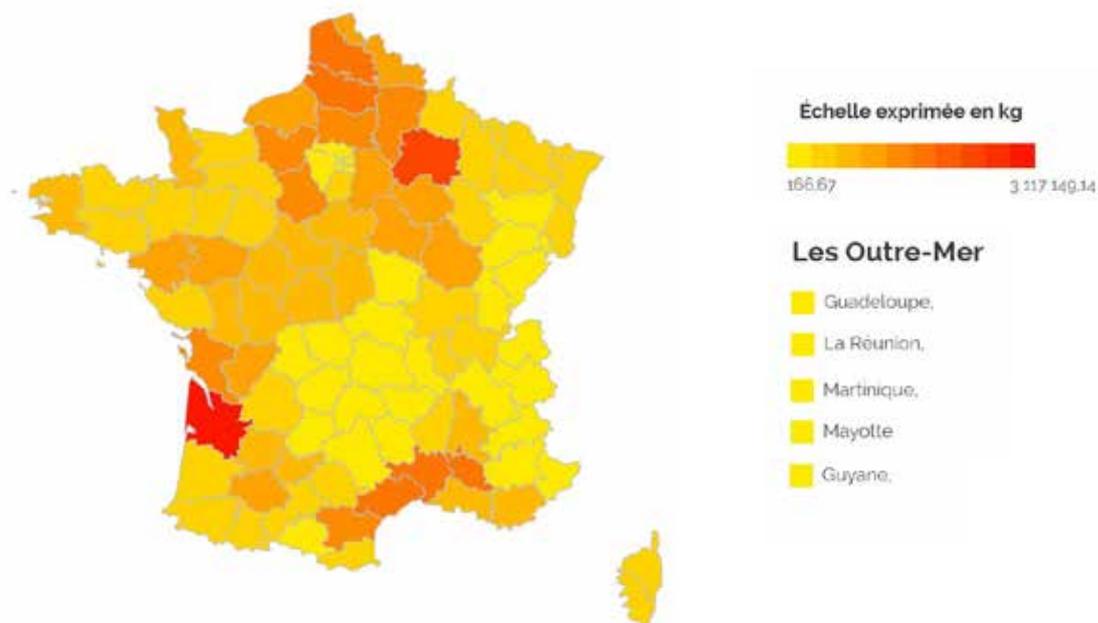
Nous vous tiendrons au courant de cette action dans les prochaines semaines...

FRANÇOIS VEILLERETTE,
DIRECTEUR DE GÉNÉRATIONS FUTURES

.....
*Signez l'Appel des Coquelicots nousvoulonsdescoquelicots.org

CARTE PESTICIDES

Nouvelle carte sur les ventes de pesticides !



© Générations Futures

Le 12 juillet dernier, Générations Futures a publié une nouvelle carte de France qui, cette fois, présente les achats de pesticides **par département**.

En novembre 2018, l'association avait publié des cartes des ventes qui avaient déjà fait grand bruit.

Cette nouvelle édition, basée sur de nouvelles données officielles d'achats utilisant les codes postaux des acheteurs (données de 2017 publiées le 1er juillet 2019), précise donc les cartes précédemment publiées.

Ces données bouleversent sensiblement le classement des ventes par département publié en 2018.

Le classement des 5 premiers départements français pour l'achat de pesticides est le suivant :

1. Gironde (3117 t)
2. Marne : (2568 t)
3. Gard (1956 t)
4. Pas-de-Calais (1899 t)
5. Somme (1816 t)

Selon les données de vente, l'Aube se trouvait en 1^{ère} position, suivie de la Gironde, de la Marne, du Vaucluse et du Pas-de-Calais.

Retrouvez le détail des informations ici :

www.generations-futures.fr/cartes/cartes-des-tonnages-dachats-de-pesticides-par-departement-2017



Interview

3 questions à Fleur Corre, chargée de la campagne Chimiques, Desintox chez Générations Futures

1. En quoi les produits biocides peuvent-ils être dangereux pour la santé ?

L'usage de ces produits du quotidien, dont peu de gens se méfient, n'est pas sans danger. La réglementation des produits biocides souffre d'un retard considérable par rapport à celle des pesticides. Certaines substances, telles que des pyréthrinoïdes de synthèse, interdits en agriculture, sont par exemple toujours autorisées dans les bombes insecticides. Les insecticides, de même que les produits ménagers et les produits désinfectants, peuvent contenir des perturbateurs endocriniens avérés ou fortement suspectés.

2. Qui sont les personnes les plus vulnérables ?

La période périnatale, la vie intra-utérine du fœtus, la petite enfance, ainsi que la puberté sont des moments clés où il est préférable de ne pas s'exposer à des produits chimiques de synthèse potentiellement toxiques. Rappelons qu'avec les perturbateurs endocriniens, l'effet n'est pas forcément proportionnel à la dose. La sensibilité peut varier selon les organismes et les périodes de la vie.

3. Quelles sont les alternatives ?

Il existe de nombreuses alternatives aux produits biocides. Pour le ménage par exemple, mieux vaut éviter les produits d'entretien aux formules trop complexes. Économiques et tout aussi efficaces, le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, le savon noir et le percarbonate de sodium sont d'excellentes solutions de remplacement.

Pour lutter contre les parasites et les nuisibles, privilégiez avant tout une action électronique ou mécanique. Limitez autant que possible l'usage de produits aérosols dans votre intérieur.

Pour le choix de vos insecticides, désinfectants, détergents, etc., favorisez les produits certifiés par un écolabel.

Enfin, prenez garde à l'usage des huiles essentielles si vous êtes enceinte ou si vous avez des enfants en bas âge.



© Adobe Stock

Retrouvez le détail des informations ici : www.generations-futures.fr/?s=biocide

DOSSIER

PROTECTION DES RIVERAINS DE PARCELLES AGRICOLES EXPOSÉS À DES PESTICIDES



Victoire au Conseil d'État : l'arrêté de 2017 en partie annulé !

Le 26 juin dernier, notre association était fière de vous annoncer que le Conseil d'État avait décidé d'annuler en partie l'arrêté de 2017 encadrant l'utilisation des pesticides, au motif qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains!

Comment en est-on arrivé là ?

Entre juillet 2016 et mai 2017, après des mois de débats, la France s'est dotée d'un arrêté

encadrant l'utilisation des pesticides. Les associations *Eau et rivières de Bretagne*, *Génération Futures* et *l'Union Syndicale Solidaires*, soutenues par d'autres organisations impliquées sur le territoire telles que le *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest*, ont intenté une action juridique contre cet arrêté, jugé non conforme à la loi et trop peu protecteur de la ressource en eau et des riverains. Avec l'aide de

leurs avocats maîtres Eva JOLY et François LAFFORGUE, ils ont déposé trois recours juridiques (en annulation et modification) contre ce texte, devant le Conseil d'État, le 3 novembre 2017.

Cette procédure juridique a par la suite abouti à une victoire pour les associations.

Le Conseil d'État, dans son jugement, a suivi une grande partie de leurs demandes, ainsi que les conclusions du rapporteur

public, en demandant l'annulation d'une partie de l'arrêté "en tant qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains des zones traitées par des produits phytopharmaceutiques." Le juge indique en outre que l'État devra verser aux associations *Génération futures* et *Eau*

et rivières de Bretagne, une somme de 2 000 euros chacune au regard de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Cette décision est intervenue alors que se tenait le lendemain une réunion importante au Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan Ecophyto.

Cette dernière portait sur la «protection des populations et de l'environnement», et notamment sur les chartes de «bon voisinage» qui doivent être élaborées suite au vote de la Loi Agriculture et Alimentation (voir dossier de notre lettre d'information).

Une nouvelle réglementation à l'échelle locale : les chartes de « bon voisinage ».

Le contexte ?

Depuis maintenant quelques années, la question de la protection des personnes exposées aux pesticides et victimes de ces produits ne cesse de prendre de l'ampleur. Entre les enfants victimes d'intoxication dans le blayais, les premières analyses de cheveux réalisées par notre association sur des enfants vivant dans ces zones d'épandage, les collectifs et associations qui se sont créés sur le territoire, ou encore notre carte de victimes des pesticides qui témoigne du très grand nombre de témoignages recueillis (près d'un millier), les différents gouvernements ne pouvaient plus ignorer — comme ils l'ont longtemps fait par le passé — ce sujet de santé publique.

Dernièrement, des actualités ont remis cette question sur le devant de la scène. D'abord, la victoire de nos associations

au Conseil d'État contre l'arrêté encadrant l'utilisation des pesticides (voir supra). Ensuite, la loi Agriculture et Alimentation qui consacre la mise en place de chartes de bon voisinage sur le territoire (article 83 de la Loi).

Dans ces chartes, de quoi parle-t-on ?

Ces chartes d'engagement auront comme échelle géographique le département et devront être élaborées par des représentants des catégories d'utilisateurs opérant à cette

« Ces chartes témoignent enfin du fait que, oui, il y a un bien un sujet concernant les riverains victimes des pesticides ! »

échelle géographique. Elles devront prévoir l'envoi aux riverains d'une information relative au jour/heure de traitement au moins 24h avant celui-ci. Elles consacreront également des techniques et des moyens de réduction des

dérives ainsi que des dates ou horaires de traitements adaptés. Elles devront finalement repenser la question des distances de sécurité (prévues et précisées dans un arrêté interministériel). Rappelons que ces dernières sont actuellement ridiculement faibles (de l'ordre de 3 à 5 m).

L'avis de *Génération Futures* ?

Soyons honnêtes, ces chartes de bon voisinage telles qu'elles sont envisagées dans l'arrêté et le décret les encadrant sont loin — très loin — de ce que nous demandons depuis de nombreuses années (notamment 0 pesticide de synthèse à moins de 100 mètres de tous les lieux de vie).

À noter sur ce point que ces deux textes (l'arrêté et le décret qui encadrent les chartes) devaient être mis en consultation du public durant l'été, or à l'heure où ces lignes sont rédigées, rien n'a été lancé...

Ces chartes ne vont pas résoudre tous les problèmes, ni mettre fin aux effets délétères générés par l'utilisation des pesticides sur le territoire, mais elles témoignent **enfin** du fait que, oui, il y a bien un sujet concernant les riverains victimes des pesticides! Cela constitue déjà en soi une avancée!

En outre, il serait dommage et nuisible de laisser le champ libre uniquement à celles et ceux qui utilisent ces pesticides, car rien ne nous dit que, malgré tout, de bonnes décisions ne pourraient être prises (comme cela semble être le cas dans certaines négociations en cours...)! Se donner les moyens de prendre part aux négociations est donc un enjeu. C'est pourquoi nous vous

avons invité à vous manifester, principalement auprès des chambres d'agriculture. Vous êtes déjà **près d'une centaine**, partout en France, à avoir fait les démarches! Il faut continuer à se manifester et insister pour être entendu! **Vous trouverez sur notre site toutes les informations utiles pour prendre part à cette action.**

.....
Pour participer à notre action, rendez-vous ici: www.generationsfutures.fr/actualites/chartes

Pesticides : Ces maires qui se rebellent !

Langouët, le Perray-en-Yvelines, Revest-des-Brousses, Aubenas les Alpes, Ohain.... De Bretagne aux Hauts-de-France, en passant par l'Auvergne-Rhône-Alpes ou encore l'Île-de-France, ils-elles sont chaque jour plus nombreux. Ses à prendre des arrêtés municipaux visant à interdire l'utilisation des pesticides à proximité des habitations.

Leur motivation ?

Protéger la santé de leurs administrés ! Certains se retrouvent même devant les tribunaux pour cela. Ce fut le cas ce jeudi 22 août pour Daniel Cueff, maire de Langouët, qui témoignait il y a quelques temps dans le document de Guillaume Bodin « 0 phyto, 100% bio », que nous avons coproduit.

Généralisations Futures était sur place pour témoigner son soutien à ces édiles courageux.

Afin d'amplifier le mouvement, notre association a décidé de les convier au Sénat le 21 novembre, grâce au soutien du sénateur Joël Labbé, alors que se tiendra le Congrès des maires de France. Nous souhaitons, ensemble, créer un mouvement d'ampleur et entraîner dans le sillage de ces maires courageux, tous les autres maires de France.

L'objectif ?

36 000 communes qui prennent des arrêtés interdisant l'utilisation des pesticides de synthèses sur leur territoire ! À moins d'un an des municipales, cela permettra de faire état des maires qui osent réellement protéger leurs concitoyen.nes !



© tissetatoile.com

VOUS ÊTES MAIRE ?

**VOUS ÊTES
CONSEILLER MUNICIPAL ?**

**VOUS ÊTES
SENSIBLE ET INTÉRESSÉ
PAR LA DÉMARCHÉ ?**

Contactez-nous !

Daniel Cueff, maire de Langouët, devant le tribunal !

Ce 22 août 2019 Daniel Cueff, le maire de la commune bretonne de Langouët, comparaisait devant le tribunal administratif de Rennes, soutenu sur place par de nombreux citoyen.nes et ONG dont Générations Futures.

Ayant pris un arrêté interdisant la pulvérisation de pesticides de synthèse à moins de 150 mètres des habitations sur le territoire de sa commune, ce maire s'est vite heurté à l'opposition de la préfecture de l'Ille et Vilaine qui lui a demandé de retirer son arrêté municipal. Daniel Cueff a refusé en argumentant très solidement sur le devoir qu'il pense être le sien de protéger la santé de la population de sa commune alors que l'État ne prenait pas les mesures nécessaires pour protéger les populations des pulvérisations de pesticides. Cette carence de l'État en la matière était d'ailleurs reconnue le 26 juin dernier par la plus haute juridiction française, le Conseil d'État, qui a justement abrogé l'arrêté du 4 mai 2017 au motif qu'il « ne prévoit pas de dispositions destinées à

protéger les riverains des zones traitées... ». Malgré ce jugement, l'État et son représentant dans le département ont persisté en demandant au tribunal administratif d'annuler l'arrêté du maire de Langouët. Ce 22 août, Daniel Cueff a donc eu tout loisir d'expliquer au juge des référés les motivations de cet arrêté en rappelant qu'il était prêt à le retirer...le jour où l'État prendra à son niveau les mesures nécessaires.

Le tribunal administratif de Rennes a toutefois décidé le 27 août dernier de suspendre cet arrêté au motif que le maire de Langouët ne serait pas compétent pour prendre une telle réglementation. *Générations Futures* déplore cette décision et **en appelle à la responsabilité de tous les édiles de France !** Pour amplifier ce mouvement,



© Générations Futures



© Générations Futures

l'association va lancer un outil permettant aux internautes d'interpeller directement leurs édiles sur ce sujet.

"Nous appelons tou.te.s les candidat.es aux municipales de 2020 à s'engager d'ores et déjà, devant les électeurs, à prendre des arrêtés similaires à celui de Daniel Cueff en cas d'élections" déclare François Veillerette, directeur de *Générations Futures*.



© Générations Futures

Pendant l'audience et à la suite de celle-ci un millier de personnes simples citoyen.nes ou représentant.es des associations locales, régionales et nationales comme Générations Futures se sont massées devant le Tribunal pour scander leur soutien au Maire de Langouët. En cette période de rentrée, cette unité autour d'un maire courageux fait chaud au cœur et est porteuse d'espoir. Espoir d'autant plus grand que plusieurs autres maires ont pris des arrêtés du même type ailleurs en France, comme ces cinq maires de l'Avesnois, dans les Hauts de France ! Souhaitons que ce mouvement s'amplifie et qu'une vague de refus de l'exposition des populations par des pesticides de synthèse se lève à l'aube des prochaines élections municipales !

ALTERNATIVES

La rentrée signe le début des préparatifs de la 15^e édition de la SPAP.

La traditionnelle Semaine pour les alternatives aux pesticides (SPAP) aura lieu, comme chaque année, du 20 au 30 mars.

Pour rappel, cette opération, coordonnée par Générations Futures depuis 2006 et qui réunit près de 50 partenaires de tous horizons, est un évènement national et international, ouvert à tous, visant à promouvoir les alternatives aux pesticides.

Vous avez été très nombreux lors de la précédente édition à organiser toutes sortes d'évènements. Nous attendons donc une mobilisation encore plus large cette année!

Des projections-débats aux trocs de graines pour cultiver la biodiversité, en passant par l'organisation de nombreux ateliers de sensibilisation à l'alimentation bio et locale, nous espérons que vous ferez de nouveau preuve de créativité pour cette édition à venir.



.....
Pour suivre l'actu de la Semaine et vous impliquer, rendez-vous ici: www.semaine-sans-pesticides.fr

Générations Futures mobilisée, aux côtés de dizaines d'autres ONG, pour une refonte de la politique agricole commune (PAC).

Partie prenante de l'association française *Pour une autre PAC* aux côtés, entre autres, d'organisations paysannes, environnementales et de bien-être animal, *Générations Futures* est aujourd'hui mobilisée sur la question de la refonte de la politique agricole commune (PAC).

Parmi les propositions faites, la plateforme conçoit notamment la notion de **paiements pour services environnementaux et**

de bien-être animal comme devant constituer l'un des trois volets de l'architecture environnementale de la prochaine PAC.

Cet outil, s'il est mis en place, aura pour objectif de **rémunérer des pratiques dont on sait qu'elles ont des résultats positifs sur le bien-être animal et l'environnement.** Celles permettant de simplement réduire un impact négatif ne seront pas prises en compte.



.....
Pour plus d'informations sur cette proposition, rendez-vous ici: <https://bit.ly/33TTyR9> ou directement sur le site pouruneautrepac.eu

JOURNAL DES RELAIS

Suivez le relais local le plus proche de chez vous !

Tout le travail délivré par Générations Futures ne serait pas possible sans les nombreuses actions menées par nos relais locaux. Présentes partout en France, les équipes engagées et motivées sont des éléments essentiels au fonctionnement de l'association !

VISITEZ LES PAGES DE NOS ANTENNES LOCALES POUR ÊTRE AU COURANT DES ACTIONS PASSÉES ET À VENIR :



© Patrice JAYLES

agen.generations-futures.fr



© Cyril GIRAUD

bordeaux.generations-futures.fr



© Judith LOUYOT

lille.generations-futures.fr



© Jean-Paul BRIOTET

lyon.generations-futures.fr



© Isadora BELLIS

montpellier.generations-futures.fr



© Patrick PRADY

tarbes.generations-futures.fr



© Violette GUIOT

toulouse.generations-futures.fr



© Isabelle PARET

valence.generations-futures.fr

Toute l'actualité des relais locaux sur notre rubrique dédiée : <https://bit.ly/2M4oJ2b>

VOUS AUSSI, DEVEZ-VOUS RELAIS LOCAL !

1. Vous êtes sensibles aux thématiques environnementales et de santé.
2. Vous souhaitez relayer ou mener des actions contre l'utilisation des pesticides et autres substances chimiques dangereuses.
3. Vous aimez le travail en équipe.
4. Et votre emploi du temps vous le permet !

ALORS N'ATTENDEZ PLUS ET DEVEZ-VOUS À VOTRE TOUR RELAIS LOCAL DE GÉNÉRATIONS FUTURES !



POUR UN AVENIR SANS PESTICIDES NI AUTRES TOXIQUES, REJOIGNEZ-NOUS !



Accédez ici au formulaire pour devenir relais local : framaforms.org/devenir-relais-local-de-generations-futures-1556198122

AGENDA

21 septembre

ÉVÈNEMENT

📍 SAINT MÉDARD EN JALLES (33)

Génération Futures Bordeaux tiendra un stand au Rendez-vous des Possibles à l'Estran de 10h à 22h.

21 septembre

ÉVÈNEMENT

📍 LYON (69)

Génération Futures Lyon tiendra un stand à la fête des récoltes sur les berges du Rhône.

29 septembre

ÉVÈNEMENT

📍 BLANQUEFORT (33)

Génération Futures Bordeaux tiendra un stand d'information à la fête des Possibles à La Vacherie de 9h à 18h.

5 & 6 octobre

ÉVÈNEMENT

📍 VILLENEUVE SUR LOT (47)

Génération Futures Agen tiendra un stand à la 31^{ème} édition du salon Horizon Vert.

19 octobre

ÉVÈNEMENT

📍 LYON (69)

Génération Futures Lyon visitera le jardin partagé de l'association « Côté jardins » à 10h.

18 novembre

CONFÉRENCE

📍 VANNES (56)

Le magazine « Sans Transition ! Bretagne » coorganise une conférence Biodiversité en présence notamment de François Veillerette et Jean-Claude Pierre.

Tous les événements sur notre agenda en ligne : <https://bit.ly/2MZ2OPp>.

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame/Monsieur/Couple¹

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Email _____

Adhésion bas revenus : 10 €

Adhésion classique : 25 €

Adhésion de soutien : 50 €

Adhésion d'aide : _____ €

Don libre de : _____ €

¹une adhésion couple = 2 adhérents

Retournez votre coupon à :

**GÉNÉRATIONS FUTURES,
179 RUE LAFAYETTE
75010 PARIS**

CHAQUE DON EST PRÉCIEUX !



© Unsplash

Génération Futures, association loi 1901 sans but lucratif, agréée par le ministère de l'Écologie, est habilitée à éditer des reçus fiscaux. Si vous souhaitez soutenir notre travail de manière régulière, vous pouvez faire un don mensuel sur : <https://www.generations-futures.fr/agir/faire-un-don> (site sécurisé) ou bien nous adresser vos coordonnées sur papier libre à l'adresse de nos locaux : 179, rue La Fayette 75010 Paris. **D'avance, merci!**